

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-184

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	6 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	6 000 000
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 6 000 000 euros du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), action 02 (Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle) vers le programme 175 (Patrimoines), action 04 (Patrimoine archivistique et célébrations nationales)

Ce transfert est symbolique. Il est ainsi opéré parce que les amendements déposés dans les missions ministérielles ne permettent pas d'augmenter un budget sans opérer un transfert d'argent. Cet amendement vise avant tout à s'opposer à la baisse de budget dans le programme 175 Patrimoines.

Le budget « Patrimoine archivistique et célébrations nationales » est amputé de 6 000 000 d'euros.

Or, la grandeur d'un pays et le respect qu'il inspire se manifestent aussi par la façon dont les vivants honorent leurs morts. La France ne s'est pas faite en un jour et son passé doit être mis à l'honneur, c'est pourquoi il convient de rétablir l'équivalent de l'enveloppe qui était allouée en 2018 à cette action 04. Patrimoine archivistique et célébrations nationales.